

Pierre MARX

Expert-Comptable Diplômé
par l'État

Lauréat National du Meilleur
Mémoire 1984

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Colmar

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ROUTE NOUVELLE ALSACE

34 Route de la Fédération

67100 STRASBOURG

Route Nouvelle Alsace
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Route Nouvelle Alsace,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Route Nouvelle Alsace relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les dotations ou produits de tarification perçus ou à percevoir ;
- Le suivi des fonds associatifs ;
- Le suivi des créances clients ;
- l'appréciation des charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim,
Le 13 mai 2024



Pierre MARX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

ACTIF	Brut 2023	Amortissement 2023	Net 2023	Net 2022	Variation N/N-1
Frais d'établissement	71 361.95	71 090.46	271.49	868.58	-597.09
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. similaires	46 375.81	43 556.69	2 819.12		2 819.12
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	117 737.76	114 647.15	3 090.61	868.58	2 222.03
Terrains	244 206.25		244 206.25	244 206.25	
Constructions	4 174 656.31	2 909 245.49	1 265 410.82	1 329 018.48	-63 607.66
Constructions grevées de droit					
Installations techniques, matériel et outillage	653 157.40	565 223.08	87 934.32	93 573.49	-5 639.17
Autres immobilisations corporelles	2 604 839.55	2 145 588.08	459 251.47	578 583.85	-119 332.38
Immobilisations en cours	5 960.00		5 960.00		5 960.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 682 819.51	5 620 056.65	2 062 762.86	2 245 382.07	-182 619.21
Participations	96.00		96.00	96.00	
Créances rattachées à des participations	1 556.92		1 556.92	1 556.92	
Autres titres immobilisés	149 250.00		149 250.00	149 250.00	
Prêts	99 244.40		99 244.40	82 772.40	16 472.00
Autres immobilisations financières	43 109.86		43 109.86	40 825.18	2 284.68
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	293 257.18		293 257.18	274 500.50	18 756.68
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 093 814.45	5 734 703.80	2 359 110.65	2 520 751.15	-161 640.50
Apports de disponibilité Court Terme					
COMPTES DE LIAISON (II)					
Matières premières et autres approvisionnements	9 509.16		9 509.16	16 384.99	-6 875.83
STOCKS ET EN COURS	9 509.16		9 509.16	16 384.99	-6 875.83
Avances et acomptes sur commandes					
Créances clients et comptes rattachés	561 295.60		561 295.60	583 826.57	-22 530.97
Autres créances	10 330.94		10 330.94	49 705.91	-39 374.97
Personnel	37 703.67		37 703.67	28 194.26	9 509.41
Débiteurs divers	70 647.94		70 647.94	17 991.62	52 656.32
CREANCES	679 978.15		679 978.15	679 718.36	259.79
Valeurs mobilières de placement	62 537.50		62 537.50	62 330.50	207.00
Disponibilités	6 289 135.37		6 289 135.37	5 755 135.20	534 000.17
TRESORERIE ET DIVERS	6 351 672.87		6 351 672.87	5 817 465.70	534 207.17
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	19 846.32		19 846.32	10 694.28	9 152.04
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 061 006.50		7 061 006.50	6 524 263.33	536 743.17
TOTAL ACTIF	15 154 820.95	5 734 703.80	9 420 117.15	9 045 014.48	375 102.67



PASSIF	Exc. 2023	Exc. 2022	Variation N/N-1
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Réserves	2 126 517.69	2 024 166.33	102 351.36
Report à nouveau	2 402 718.81	2 011 832.94	390 885.87
Report à nouveau provisoire	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	284 883.59	272 626.45	12 257.14
FONDS PROPRES	4 814 120.09	4 308 625.72	505 494.37
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	891 642.66	1 112 253.54	-220 610.88
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	420 215.20	464 691.95	-44 476.75
Provisions réglementées	190 203.04	107 950.64	82 252.40
Droit des propriétaires (commodat)			
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	1 502 060.90	1 684 896.13	-182 835.23
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	6 316 180.99	5 993 521.85	322 659.14
Provisions pour risques	6 000.00		6 000.00
Provisions pour charges	381 145.00	228 903.76	152 241.24
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	387 145.00	228 903.76	158 241.24
Fonds dédiés à l'investissement	14 452.00		14 452.00
Fonds dédiés à l'exploitation	8 570.00		8 570.00
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	757 779.44	737 540.06	20 239.38
Fonds dédiés sur autres ressources	55 000.00	55 000.00	
FONDS DEDIES	835 801.44	792 540.06	43 261.38
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	418 062.17	582 769.41	-164 707.24
Découverts et concours bancaires			
Emprunts et dettes financières divers	1 875.00	1 875.00	
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES	419 937.17	584 644.41	-164 707.24
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	36 749.97	36 749.97	
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	238 226.57	237 415.63	810.94
Dettes fiscales et sociales	1 086 200.13	1 115 723.89	-29 523.76
DETTES DE FONCTIONNEMENT	1 361 176.67	1 389 889.49	-28 712.82
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés		5 814.00	-5 814.00
Autres dettes	16 372.20	1 195.46	15 176.74
DETTES DIVERSES	16 372.20	7 009.46	9 362.74
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	83 503.68	48 505.45	34 998.23
TOTAL DETTES	1 880 989.72	2 030 048.81	-149 059.09
TOTAL PASSIF	9 420 117.15	9 045 014.48	375 102.67



Libellé	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation n/n-1	%
Cotisations				
Vente de biens				
Ventes de prestations de service	1 430 198.99	1 510 967.58	-80 768.59	-5.35%
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	7 524 176.94	7 144 014.84	380 162.10	5.32%
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	1 262 365.66	1 240 065.69	22 299.97	1.80%
Contributions financières				
Repairs sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts e charges	11 906.32	9 984.24	1 922.08	19.25%
Utilisations des fonds dédiés	100 789.07	107 000.00	-6 210.93	-5.80%
Autres produits	2 016.25	33 479.34	-31 463.09	-93.98%
PRODUITS D'EXPLOITATION	10 331 453.23	10 045 511.69	285 941.54	2.85%
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock	6 875.83	-3 605.34	10 481.17	-290.71%
Matières et fournitures non stockées	443 076.24	407 826.15	35 250.09	8.64%
ACHATS	449 952.07	404 220.81	45 731.26	11.31%
Sous-traitance générale	142 865.73	74 793.69	68 072.04	91.01%
Redevances de crédit-bail				
Locations	441 725.64	445 919.53	-4 193.89	-0.94%
Entretien et réparation	241 213.40	208 170.52	33 042.88	15.87%
Primes d'assurances	33 491.09	31 545.22	1 945.87	6.17%
Autres achats et charges externes	10 952.12	10 689.60	262.52	2.46%
Services extérieurs	870 247.98	771 118.56	99 129.42	12.86%
Personnel extérieur	31 928.42	68 050.36	-36 121.94	-53.08%
Rémunération interim. Honoraires	116 197.63	18 618.89	97 578.74	524.08%
Publicité, relations extérieures	13 273.39	12 814.37	459.02	3.58%
Transports de bien et du personnel		22.00	-22.00	
Déplacement, missions et réceptions	46 211.09	41 887.41	4 323.68	10.32%
Frais postaux, télécommunications	62 990.33	62 197.85	792.48	1.27%
Services bancaires et assimilés	4 003.21	3 837.49	165.72	4.32%
Divers	1 175 648.00	1 138 867.63	36 780.37	3.23%
Autres services extérieurs	1 450 252.07	1 346 296.00	103 956.07	7.72%
AUTRES SERVICES EXTERNES	2 320 500.05	2 117 414.56	203 085.49	9.59%
Impôts et taxes sur rémunérations	177 389.54	391 088.10	-213 698.56	-54.64%
Autres impôts et taxes	35 203.25	32 844.88	2 358.37	7.18%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	212 592.79	423 932.98	-211 340.19	-49.85%
Salaires et traitements	4 784 624.89	4 677 352.77	107 272.12	2.29%
Charges sociales	1 715 638.69	1 674 357.79	41 280.90	2.47%
Autres charges du personnel	50 770.49	91 984.78	-41 214.29	-44.81%
CHARGES DE PERSONNEL	6 551 034.07	6 443 695.34	107 338.73	1.67%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	258 336.99	270 139.88	-11 802.89	-4.37%
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges	158 241.24	25 100.00	133 141.24	530.44%
Reports en fonds dédiés	144 050.45	109 421.47	34 628.98	31.65%
DOTATIONS AUX AMORT. & PROV.	560 628.68	404 661.35	155 967.33	38.54%
Charges diverses de gestion courante	6 788.43	643.11	6 145.32	955.56%
AUTRES CHARGES	6 788.43	643.11	6 145.32	955.56%
CHARGES D'EXPLOITATION	10 101 496.09	9 794 568.15	306 927.94	3.13%
RESULTAT D'EXPLOITATION	229 957.14	250 943.54	-20 986.40	-8.36%
Autres intérêts et produits assimilés	82 252.40	40 696.68	41 555.72	102.11%
Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement				
Reprises s/provision et transferts de charges	2 984.68		2 984.68	
PRODUITS FINANCIERS	85 237.08	40 696.68	44 540.40	109.44%
Intérêts et charges financières assimilés	9 606.83	15 195.87	-5 589.04	-36.78%
Dotations aux amortissements et aux provisions		2 984.68	-2 984.68	
CHARGES FINANCIERES	9 606.83	18 180.55	-8 573.72	-47.16%
RESULTAT FINANCIER	75 630.25	22 516.13	53 114.12	235.89%
RESULTAT COURANT	305 587.39	273 459.67	32 127.72	11.75%



Compte de Résultat liste (Total charges&produits)

Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2023 à 12/2023

ROUTE NOUVELLE ALSACE

Libellé	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation n/n-1	%
Produits exceptionnels sur opération de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	71 434.75	44 481.80	26 952.95	60.59%
Produits exceptionnels reprises prov. & transfert de charges		203 803.76	-203 803.76	0.00%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	71 434.75	248 285.56	-176 850.81	-71.23%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	996.15		996.15	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		382.34	-382.34	
Dotations aux amortissements et aux provisions	82 252.40	244 500.44	-162 248.04	-66.36%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	83 248.55	244 882.78	-161 634.23	-66.00%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-11 813.80	3 402.78	-15 216.58	-447.18%
Impôts sur les bénéfices	8 890.00	4 236.00	4 654.00	109.87%
Total des produits	10 488 125.06	10 334 493.93	153 631.13	1.49%
Total des charges	10 203 241.47	10 061 867.48	141 373.99	1.41%
BENEFICE OU PERTE	284 883.59	272 626.45	12 257.14	4.50%



Introduction

Présentation

Route Nouvelle Alsace, association à but non lucratif, a été créée en 1980 à l'initiative de l'UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques).

Elle développe et gère des établissements et des services médico-sociaux dont les objectifs sont les suivants:

1. Un accompagnement pour permettre d'élaborer et de mettre en œuvre un projet professionnel personnel qui tienne compte des difficultés, mais aussi des besoins de l'usager dans le secteur du handicap psychique.

Trois structures sont à disposition au Pôle Travail avec des passerelles entre les différentes structures :

- Un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) pour (re)découvrir le monde du travail
- Une Entreprise Adaptée (EA) pour les plus autonomes
- Un Service d'Insertion en Milieu Ordinaire de Travail (SIMOT), véritable parcours à la carte.

2. Un accompagnement personnalisé à la vie sociale pour permettre d'acquérir les repères indispensables à une vie quotidienne la plus autonome possible grâce au Pôle Hébergement :

- un Service d'Accompagnement en Foyers et Appartements (SAFA) qui propose un accompagnement à la vie sociale en appartement collectif ou individuel
- un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) - Résidence Léonard SINGER - qui offre en plus d'un hébergement de qualité, un accompagnement médicalisé dans les actes quotidiens de la vie tout en préservant les activités de loisirs; alternative à l'hospitalisation psychiatrique durable
- Ou, si les difficultés dans le quotidien sont trop importantes, un Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) - Résidence Tuileries-Musau, qui offre un hébergement et un mode de vie en collectivité

En complément des structures médico-sociales, RNA gère un Service de Protection Juridique (SPJ) pour des personnes atteintes de troubles psychiques.

Pour diversifier et compléter de manière cohérente ses offres de prise en charge, Route Nouvelle Alsace met en œuvre des moyens innovants dans le cadre de son plan stratégique de développement.

Elle contribue directement à l'amélioration des connaissances sur les modalités d'accompagnement du handicap psychique en collaborant avec une unité de recherche de l'Inserm (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) spécialisée en santé mentale.

Depuis 2017, Route Nouvelle Alsace est adhérent du Groupement de Coopération Social et Médico-Social (GCSMS) du groupe Saint-Sauveur, ce qui lui permet de bénéficier de tarifs négociés permettant d'optimiser ses frais de fonctionnement.

Le SIMOT poursuit plusieurs missions dans le cadre de conventions de financement ARS-AGEFIPH - FIPHFP et FIR.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Cette année encore, le dispositif PPV (Prime de partage de la valeur) a été reconduit et c'est ainsi que nous avons pu verser à l'ensemble des salariés cette prime qui présente pour le salarié l'avantage de ne pas être soumis à l'impôt sur le revenu et pour l'employeur de ne pas payer de charges sociales.

La contestation du versement de la taxe transport que nous avons portée auprès de l'Eurométropole a échoué et nous avons dû régler à l'URSSAF le versement mobilité pour l'année 2022.

Nous avons formé cette fois-ci un recours gracieux auprès de l'Eurométropole et inscrit une provision pour le règlement de l'année 2023.

En vertu d'une disposition du CGI relative à l'exonération de charges sociales pour les personnels intervenant au domicile de personnes fragiles, nous avons fait valoir ce droit pour plusieurs de nos établissements et obtenu gain de cause.



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ROUTE NOUVELLE ALSACE

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 9 420 117 euros
- RESULTAT : 284 884 euro

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce, au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et au règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions de code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-06 du 5 décembre 2018, spécifique aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, et le règlement ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019, spécifique aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant de l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes à but non lucratifs.

Capitaux propres

Parmi les capitaux propres figurent des sommes non définitivement acquises à l'Association en attendant la décision d'affectation des organismes financeurs.

Ainsi le résultat comptable de l'exercice se solde par un excédent de 284 884€ contre 272 626€ l'an passé. Il se répartit comme suit:

- * résultats acquis à l'Association: 111 771€
- * résultats résorbés par les Tutelles: -65 352€
- * résultats des autres activités ESMS: 238 465€

Ce résultat fait l'objet de certains retraitements, notamment:

- la résorption des résultats de 2021 soit un total de 128 517 € sur les structures financées par l'ARS et la CEA,
 - la neutralisation des variations de congés payés non opposables aux financeurs soit 38 172 €,
 - la reprise au titre de financement de mesures d'exploitation sur le SAFA, le FAS et le SIMOT,
 - la reprise au titre de la réserve de compensation des charges d'amortissement,
- d'où un résultat réel de l'année 2023 qui s'établit à 490 568€ contre 454 377€ l'an passé.

Subventions d'investissement

Le règlement ANC n°2018-06 prévoit une application des dispositions du plan comptable général pour le traitement de la subvention d'investissement. Celle-ci est reprise en résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elle finance.

Provisions règlementées

Le règlement ANC n°2019-04 prévoit que lorsqu'une provision règlementée est pratiquée dans le compte administratif d'un établissement, cette provision est comptabilisée dans les comptes de l'entité gestionnaire conformément à l'article 214-8 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. Le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit plusieurs types de provisions règlementées dont celles pour augmentation du besoin en fonds de roulement, pour plus-value de cession d'actif et pour renouvellement d'immobilisations. Pour ces dernières, le règlement ANC n°2019-04 prévoit une comptabilisation en fonds dédiés.

Fonds propres

Certains fonds associatifs ne sont pas mis définitivement à disposition.

Ils sont appelés FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE (apports, libéralités ou subventions sous réserve d'une clause formelle de reprise).

Les conditions et les modalités de reprise du bien peuvent être en l'état ou en valeur à neuf. La reprise peut intervenir, soit à la fin du contrat d'apport, soit à la dissolution.

En fonction des modalités de reprise, l'organisme enregistre les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations par rapport à l'apporteur.

Si le bien apporté avec droit de reprise ne doit pas être renouvelé par l'association, la contrepartie de la valeur d'apport inscrite en fonds associatifs avec droit de reprise est diminuée pour un montant égal à celui des amortissements par le crédit du compte 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE.

Fonds dédiés

Les ressources attribuées au titre d'une action précise figurent dans les produits.

Le montant correspondant à la partie non utilisée à la clôture d'un exercice fait l'objet d'une affectation à un compte FONDS DEDIES par le biais d'une charge ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (compte 689).

Lors de leur utilisation effective, les ressources figurant sur le compte FONDS DEDIES sont reprises au compte de résultat au rythme de réalisation des engagements, par le biais d'un produit REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (compte 789).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues pour les éléments amortissables ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans



Notes sur le bilan

Rémunération des dirigeants

Conformément à la loi sur le volontariat associatif qui a introduit l'obligation de publier dans l'annexe aux comptes annuels les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, nous vous précisons que le montant des salaires bruts versés aux trois personnes les mieux rémunérées s'élève à 228 841€ au titre de l'exercice 2023.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Valorisation des contributions volontaires

Les heures de bénévolat sont estimées à 414 heures en fonction des compétences des personnes concernées et se chiffrent à 33 120€ au titre de l'année 2023.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Tout salarié qui part en retraite ou est mis à la retraite bénéficie d'une indemnité communément appelée Indemnité de Fin de Carrière (I.F.C.). Celle-ci est généralement prévue au terme de la convention collective de la branche d'activité (ou d'un accord d'entreprise) qui fixe le montant selon l'ancienneté.

Cet engagement est déterminé pour chaque salarié en fonction de sa date de départ ou de mise à la retraite probable ainsi que le montant estimé des prestations qui lui seront dues. La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la rétrospective des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale depuis la date d'entrée chez RNA proratée.

Afin de stabiliser les données, le taux d'actualisation (taux IBOOX) n'est plus appliqué et le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2023 s'élève à 482 672 € contre 410 643 € l'an passé.

Compte tenu d'un excédent sur les dépenses de groupe II, les indemnités de départ des personnels sont provisionnées à hauteur de 381 145 € contre 228 904€ au 31/12/2022.

Honoraires du commissaire aux comptes

L'annexe des comptes sociaux doit mentionner le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes (Code de commerce L.832-11-II).

Au 31/12/2023, ce montant inscrit en compte 622 s'élève à 11 656€.



Immobilisations, amortissements et dépréciations

AC - Immobilisations				
Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2023 à 12/2023				
Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2022	Acquisitions 2023	Cessions 2023	Immobilisations au 31 Décembre 2023
Immobilisations incorporelles	114 790	2 948		117 738
Frais d'établissement	71 362			71 362
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	43 428	2 948		46 376
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles	7 608 422	74 992	594	7 682 820
Terrains	244 206			244 206
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
Constructions	4 174 656			4 174 656
Installations, matériel et outillage techniques	624 844	28 908	594	653 157
Autres immobilisations corporelles	2 564 716	40 124		2 604 840
Immobilisations corporelles en cours		5 960		5 960
Immobilisations financières	277 485	16 472	700	293 257
Participations	96			96
Créances rattachées à des participations	1 557			1 557
Autres titres immobilisés	149 250			149 250
Prêts	82 772	16 472		99 244
Autres immobilisations financières	43 810		700	43 110
TOTAL IMMOBILISATION	8 000 697	94 412	1 294	8 093 814

AC - Amortissements et dépréciations				
Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2023 à 12/2023				
Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2022	Dotations 2023	Diminutions 2023	Amortissements et dépréc. au 31/12/2023
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	113 921	726		114 647
Frais d'établissement	70 493	597		71 090
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	43 428	129		43 557
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	5 363 040	257 611	594	5 620 057
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
Constructions sur sol propre	2 787 675	61 827		2 849 502
Constructions sur sol d'autrui	57 963	1 781		59 744
Installations, matériel et outillage techniques	531 270	34 547	594	565 223
Autres immobilisations corporelles	1 986 132	159 456		2 145 588
Immobilisations corporelles en cours				
Dépréciations des immobilisations financières	2 985		2 985	
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 985		2 985	
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	5 479 946	258 337	3 579	5 734 704



Fonds propres, subventions d'Investissement

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DE RESULTATS	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	2 024 166	-6 912	109 263		2 126 518
Report à nouveau	2 011 833	390 886			2 402 719
Report à nouveau sous contrôle de tiers	1 112 254	-111 348	3 550	112 813	891 643
Excédent ou déficit de l'exercice	272 626	-272 626	284 884		284 884
Situation nette	5 420 879	0	397 697	112 813	5 705 763
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	464 692		4 114	48 591	420 215
Provisions réglementées	107 951		82 252		190 203
TOTAL fonds propres	5 993 522	0	484 064	161 405	6 316 181

AC - Subventions d'investissement				
Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2023 à 12/2023				
Subventions d'investissement	Subventions d'invest. au 31/12/2022 (1)	Augmentations 2023 (2)	Diminutions 2023 (3)	Subv. d'invest. au 31/12/2023 (1)+(2)-(3)
Subventions d'équipement	1 107 466	0	4 114	1 103 352
Etat				
Région				0
Département	118 207			118 207
Commune	19 056			19 056
Collectivités publiques	13 263			13 263
Entreprises publiques				
Entreprises et organismes privés	203 700			203 700
Autres	753 240		4 114	749 126
- dont taxe d'apprentissage				
Autres subventions d'investissement				
Etat				
Région				
Département				
Commune				
Collectivités publiques				
Entreprises publiques				
Entreprises et organismes privés				
Autres				
- dont taxe d'apprentissage				
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 107 466	0	4 114	1 103 352
- dont taxe d'apprentissage				
Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat de l'exerc. (c/777)	642 774	44 477	4 114	683 137



Provisions, fonds dédiés

CA Tableau des provisions, dépréciation				
Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2023 à 12/2023				
Provisions	Montants 2022	Dotations de l'Exercice 2023	Reprises de l'Exercice 2023	Montants 2023
Provisions Réglementées	107 951	82 252	0	190 203
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement	20 886			20 886
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations				
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
145 - Amortissements Dérogatoires				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées	87 065	82 252		169 318
1483 - dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)	40 697	82 252		122 949
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé	46 368			46 368
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant				
Provisions pour Risques et Charges	228 904	158 241	0	387 145
151 - Provisions pour Risques		6 000		6 000
152 - Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)				
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)	228 904	152 241		381 145
154 - Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				
155 - Provisions pour impôts (ESSMS privés)				
156 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (ESSMS privés)				
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices				
158 - Autres Provisions pour Charges				
Dépréciations	9 448	0	9 448	0
29 - Dépréciation des Immobilisations	2 985		2 985	
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours				
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	6 463		6 463	
59 - Dépréciation des Comptes Financiers				
TOTAL GENERAL	346 302	240 494	9 448	577 348
	dont dotations et reprises :			
	- d'exploitation	158 241	6 463	
	- financières		2 985	
	- exceptionnelles	82 252		

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont remboursements
FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT							
CNR ARS soutien invest		14 452				14 452	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
rémunérations ESAT CO	189 450					189 450	
Investissements	305 403					305 403	
Activités sports-loisirs	19 397					19 397	
Emploi accompagné	100 789	121 028	100 789			121 028	
SIMOT arrêt prest agefip	21 045					21 045	
subv ouverture FAM	101 457					101 457	
CNR ARS renfort personnel		8 570				8 570	
CONTRIB. FINANCIERES AUTRES ORG.							
FAM dons reçus invest	55 000					55 000	
TOTAL fonds dedies	792 540	144 050	100 789	0	0	835 801	0



Etat des créances et dettes

Etat des Échéances des Créances et des Dettes			
Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2023 à 12/2023			
Libellé	Montant brut 31/12/2023	A un an au plus	A plus d'un an
A - ETAT DES CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations(25-26)	1 653	1 653	
Prêts (274)	99 244		99 244
Autres immobilisations financières (271 à 273, etc)	192 360		192 360
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés (4096-4098, 411 à 415,419)	561 296	561 296	
Clients douteux (416)			
Personnel et comptes rattachés (42)	68	68	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43)	37 636	37 636	
Etat et autres collectivités publiques			
Impôt sur les bénéfices (444)			
Taxe sur la valeur ajoutée (445)	8 825	8 825	
Autres impôts, taxes et vers. assimilés (447)	38 084	38 084	
Divers (448)			
Groupe et associés (45)	1 506	1 506	0
Autres débiteurs divers (46,47,441 à 444, 446,4091,40408)	32 564	32 564	
Charges constatées d'avance (486)	19 846	19 846	
TOTAL CREANCES	993 082	701 477	291 604
Prêts accordés en cours d'exercice	16 472		
Remboursements obtenus au cours de l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des Échéances des Créances et des Dettes			
Dossier : 99 - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2023 à 12/2023			
Libellé	Montant brut 31/12/2023	A un an au plus	A plus d'un an
B - ETAT DES DETTES			
Emprunts obligataires convertibles (161)			
Autres emprunts obligataires (163)			
Emprunts et dettes établ.de crédits (2ans max. à l'origine) (512,1688 ..)			
Emprunts et dettes établ.de crédit (+2 ans à l'origine) (164,)	418 062	93 323	324 739
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	1 875	1 875	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)			
Personnel et comptes rattachés (42)	548 038	548 038	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43)	380 982	380 982	
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices (444)	8 983	8 983	
Taxe sur la valeur ajoutée (445)	33 841	33 841	
Autres impôts, taxes et assimilés (441 à 443,446 à 448)	114 356	114 356	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405,4084)			
Autres dettes (solde créditeur (409, 41, 45, 46, ...)	53 122	53 122	
Produits constatés d'avance (487)	83 504	83 504	
TOTAL DETTES	1 880 990	1 556 250	324 739
Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 152		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	171 859		
Emprunts detts associés (personnes physiques)			

Charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance

		31/12/2023
Total des charges à payer		794 725
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		111 236
FNP fourn. Achats	94 864	
AAE clients	16 372	
Dettes fiscales et sociales		683 489
Dettes prov. pour congés payés	515 877	
Autres charges à payer - personnel	3 523	
Autres charges à payer - organismes sociaux	89 649	
Autres charges à payer - Etat	74 440	

		31/12/2023
Total des produits à recevoir		163 579
Autres créances clients		56 076
Clients - Factures à établir	56 076	
Autres créances		107 502
Produits à recevoir - organismes sociaux	16 283	
Produits à recevoir - divers	28 617	
Intérêts courus à recevoir	62 602	

		31/12/2023
Total des charges constatées d'avance		19 846
Charges d'exploitation	19 846	
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total des produits constatés d'avance		83 504
Produits d'exploitation	83 504	
Produits financières		
Produits exceptionnelles		

